

À PROPOS

5 ANS
Syndicat de l'enseignement
des Basins-Lac Beauport
sebl 

Volume 6 – Numéro 9

Mai 2019

Des négociations et des résultats

Cette année, plusieurs pourparlers ont eu lieu entre le SEBL et la CSSMÎ concernant des situations qui alourdissaient les conditions d'exercice de plusieurs enseignantes et enseignants. Ces discussions ont abouti à des ententes qui devraient avoir des effets positifs. Nous vous présentons ici un résumé de ces ententes. Les personnes déléguées ont reçu l'information détaillée le 26 avril 2019 et le 2 mai 2019.

Promotion sans la réussite au 2^e cycle du secondaire

À la fin du mois d'avril, les parties ont conclu une entente qui devrait permettre de mieux encadrer et d'accorder une attention particulière à la promotion sans la réussite. D'abord, nous avons développé un processus basé sur la transparence et sur l'implication des intervenantes et intervenants. À la fin de l'année, la décision de promouvoir un élève dans une ou des matières sera basée sur des observations faites tout au cours de l'année et sera prise, idéalement, par consensus. À défaut, c'est-à-dire si la direction prenait une décision différente de celle qu'aurait prise l'enseignante ou l'enseignant concerné, elle devrait alors la justifier. De plus, les enseignantes et enseignants qui accueilleront des élèves promus sans réussite en seront informés et conviendront également des moyens à mettre en place pour accompagner ces derniers. Enfin, dans le but d'évaluer l'application de cette entente ainsi que ses effets, un formulaire de rétroaction sera rempli par les enseignantes et enseignants concernés et par les directions.

Encadrement au préscolaire

Dans le cadre d'un règlement visant plusieurs griefs, les parties se sont entendues sur une façon de régler les situations de dépassement des moyennes du nombre d'élèves par groupe au préscolaire 5 ans. Depuis plusieurs

années, cette moyenne dépasse celle prévue à la convention. Afin de pallier les effets collectifs du manque de groupes, il a été convenu que lorsque la moyenne réelle sera plus élevée que la moyenne conventionnée, les enseignantes du préscolaire enseigneront alors 22 h 30 l'année suivante, permettant ainsi d'augmenter le temps d'enseignement par un spécialiste de 30 minutes par groupe. C'est une façon de reconnaître (enfin!) du temps d'encadrement aux enseignantes du préscolaire! Ces 30 minutes dépendront du respect (ou du non-respect) de la moyenne du nombre d'élèves. De plus, si la moyenne réelle dépasse de plus de 0,5 élève la moyenne conventionnée, ces enseignantes auront droit, pendant l'année scolaire où le dépassement aura été enregistré, à une journée d'absence supplémentaire autorisée et payée, ce qui est le cas cette année.

Respect des moyennes et des maxima au secondaire

Toujours dans le cadre du règlement global de plusieurs griefs, nous avons convenu que l'employeur, afin de respecter la moyenne du nombre d'élèves par groupe au niveau de l'ensemble de la Commission scolaire, allait s'assurer de ne pas dépasser, globalement, les maxima par école, par niveau-matière, incluant la pondération des élèves concernés. De plus, des engagements formels, avec pénalité monétaire si non-respect, ont été pris afin de ne plus jamais dépasser le maximum prévu pour les groupes de la 1^{re} secondaire.

Les échanges dans ces dossiers se sont échelonnés sur plusieurs mois avant d'arriver à des ententes. Ce temps a cependant permis de trouver des solutions qui devraient améliorer votre quotidien. C'est du moins ce qu'on espère!

Nathalie Bouyer

Erratum

Veillez prendre note que dans l'édition de mars 2019, à l'article *Rémunération additionnelle et échelle salariale*, il aurait fallu lire qu'à compter du 142^e jour, l'échelle de traitement sera majorée de **2,5 %** au lieu de 2 %. Cependant, l'échelle salariale présentait les bons montants. Toutes nos excuses.

Affectations au primaire

Veillez noter que le lieu de la séance générale d'affectation du 14 mai a changé pour le **Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville**. Quant à la séance d'affectation à de nouveaux postes du 6 août, elle aura lieu à **13 h**.



Dates importantes, évaluation, listes de priorité et listes de rappel

| | Date | Action |
|---|-------------------------|--|
| Évaluation | Au plus tard le 24 mai | Les directions informent le personnel enseignant du résultat de leur évaluation pour 2018-2019. |
| | Au plus tard le 7 juin | La personne faisant l'objet d'une évaluation négative peut demander, par écrit, une révision de la décision à la DSRH avec motifs à l'appui. |
| | Au plus tard le 20 juin | Réponse de la DSRH aux demandes de révision d'une évaluation négative. |
| Listes de priorité et listes de rappel | Début juin | Parution de la version préliminaire de la liste de priorité. |
| | Au plus tard le 14 juin | Demande de révision du service cumulé en utilisant le formulaire RH-E-0304-AM-11 à la DSRH. |
| | Fin juin | Parution de la version officielle de la liste de priorité. |
| Séances d'embauche (secteur jeunes seulement) | 28 juin | Séance d'embauche au primaire (postes à 100 %) |
| | 8 août | Séance d'embauche au primaire |
| | 9 août | Foire à l'emploi au primaire |
| | 13 août | Séance d'embauche au secondaire |
| | 14 août | Foire à l'emploi au secondaire |

Claudine Fournier

MESSAGE AUX FUTURES PERSONNES RETRAITÉES

La TROUSSE DE L'APRFAE, un incontournable pour bien préparer la retraite!

Vous prendrez votre retraite cette année? Vous devez absolument vous procurer la *Trousse de l'Association des personnes retraitées de la FAE* préparée à votre attention. Présentée dans une enveloppe à l'effigie et aux couleurs de l'Association, la trousse est disponible à la Direction du service des ressources humaines de la Commission scolaire ou au SEBL. Elle contient plusieurs documents qui vous permettront de bien vivre cette transition. Les formulaires appropriés pour conserver l'assurance vie et adhérer au régime d'assurance maladie complémentaire s'y retrouvent. Cette trousse est également disponible sur demande en version électronique à retraites@aprfae.ca.



Nelson Costa

Modifications des horaires



En février dernier, le gouvernement annonçait qu'il avait l'intention d'instaurer deux périodes de récréation de 20 minutes dans toutes les écoles primaires, et ce, dès septembre prochain. Or, avant de procéder à une telle modification du Régime pédagogique, il doit y avoir une période de consultation. Cette consultation a eu lieu de la fin février à la mi-avril. De son côté, La FAE a pu déposer son avis à ce sujet le 5 avril dernier. Le ministère étudie toujours les avis reçus. C'est donc dire qu'**aucune décision officielle n'a été prise et que l'écriture du Règlement modifiant le Régime pédagogique n'est toujours pas terminée**. Pourtant, la CSSMÎ a choisi de prendre des décisions comme si le projet était LE règlement. La première décision a été celle de modifier les horaires du transport scolaire afin d'intégrer ces 20 minutes dans les horaires du primaire. Ceci a des répercussions tant dans les écoles primaires que secondaires. Les horaires changent, la conciliation famille-travail devient plus difficile, ce

qui fait que des enseignantes et enseignants se verront dans l'obligation de changer de milieu de travail. De plus, les impacts sur la tâche au primaire se feront nécessairement ressentir dans les services éducatifs.

Voici une citation du ministre Jean-François Roberge :

« C'est le travail de l'administration scolaire de faire arriver les autobus au bon moment. Ce n'est pas au transport scolaire à gérer l'horaire de l'école. Je sais que ces gens-là ont leurs impératifs, je ne veux pas leur jeter le blâme. Il faut que les commissions scolaires mettent les élèves en premier, bâtissent les horaires et après ça, fassent des trajets d'autobus. C'est dans cet ordre qu'il faut que ça se passe. »

La FAE, vos représentantes et représentants au SEBL ainsi que vos personnes déléguées ont entrepris des actions afin d'atténuer l'impact de ces décisions sur les services éducatifs.

N'hésitez pas à vous informer auprès de vos personnes déléguées et surtout de les appuyer dans leurs démarches!

Thierry Lajeunesse

Localisation des classes d'adaptation scolaire pour 2019-2020

Lors de la rencontre du comité paritaire EHDA du 23 avril dernier, le service de l'organisation scolaire de la CSSMÍ déposait les prévisions de groupes d'adaptation scolaire pour l'année 2019-2020. Il faut noter qu'on prévoit environ 700 élèves supplémentaires en 2019-2020 et qu'on en prévoit entre 2000 et 3000 de plus d'ici 2023. Il y a donc des changements de pôles de service en adaptation scolaire, car plusieurs écoles manquent de locaux. Comme chaque année, des rectifications peuvent survenir jusqu'en août. Voici les changements prévus en nombre de groupes :

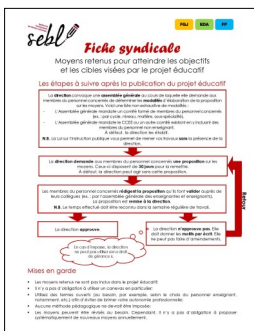
| | Prévisions 2018-2019 au 27 avril 2018 | Nombre de groupes en 2018-2019 | Prévision 2019-2020 au 23 avril 2019 |
|----------------------|--|-----------------------------------|---|
| Préscolaire/Primaire | 106 | 113 | 115,5 |
| Secondaire | 110 | 111 | 114 |
| École des Érables | 14 | 14 | 14 |

Claudine Fournier

Affectation à la FP et à l'ÉMC

Veuillez prendre note que la séance d'affectation pour les enseignantes et enseignants de la **formation professionnelle (FP)** aura lieu le mardi 11 juin 2019 à 16 h 30 au Centre de formation des Nouvelles-Technologies. De plus, la séance d'affectation à **l'éducation en milieu carcéral (ÉMC)** aura lieu le mercredi 12 juin 2019 à 16 h au Centre de formation continue des Patriotes.

Normand Marquis



Élaboration des moyens du projet éducatif

Se voulant proactif, le SEBL a produit une **fiche syndicale** dans le but d'outiller les enseignantes et enseignants lors de la proposition des moyens pour atteindre les objectifs et les cibles par le projet éducatif. Puisque les membres du personnel concernés proposent les moyens à la direction, ceux-ci doivent nécessairement refléter **ce que vous souhaitez** et respecter votre autonomie professionnelle ainsi que celle de vos collègues. Cela est d'autant plus important dans un contexte où plusieurs enseignantes et enseignants ont été échaudés par les moyens qui se trouvaient dans les conventions de gestions et de réussite éducatives.

Pascal Morand

Formation CNEST : la violence à l'école

Le 28 mars, une quarantaine de personnes ont eu la chance d'assister à une formation sur la violence à l'école donnée par M. Denis Jeffrey, professeur et chercheur à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Lors de cette journée, l'identification des types de violence, les impacts de la violence sur la santé du personnel enseignant et les gestes à faire ou à éviter devant un comportement violent furent quelques-uns des sujets traités. Tous s'entendaient pour dire que cette journée fut des plus profitables.

Claudine Fournier

Suppléance pour la correction d'épreuves et pour l'administration d'épreuves uniques d'interaction orale en anglais

Le MEES octroie une allocation pour la correction de certaines épreuves obligatoires (mesure 15130). La somme allouée sert à financer des journées de suppléance :

- Français de la 4^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français et mathématiques de la 6^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français de la 2^e année du secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe);
- Anglais, interaction orale, de la 5^e année du secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe).

Pascal Morand

Un tournant pour l'environnement dès maintenant

C'est le titre d'une section du manifeste sociopolitique de la FAE. Notre surconsommation encourage la surexploitation et l'épuisement des ressources. Puisque le profit est à la source de cette surexploitation, nous nous opposons au modèle de développement capitaliste actuel qui menace notre planète d'un péril climatique.

En tant qu'enseignantes et enseignants, nous avons la responsabilité de transmettre aux prochaines générations les outils et le bagage qui doivent les préparer à la société qui les attend et notamment d'en faire des citoyennes et citoyens écoresponsables.

En tant que travailleuses et travailleurs syndiqués de l'État, nous savons que les conditions dans lesquelles nous travaillons dépendent du milieu de vie de la population à laquelle nous enseignons.

En tant que citoyennes et citoyens, nous devons réaliser que l'accélération du développement économique et de ses conséquences sont le fruit de nos choix individuels, collectifs et politiques.

C'est pourquoi nous devons, tant au niveau individuel, collectif et politique, préserver l'intégrité écologique, intervenir afin de protéger notre environnement et entreprendre un virage économique et énergétique.

Josée Plamondon et Raphaël Lesage
Enseignante et enseignant membres du comité sociopolitique

Source : Oser. Ensemble. Maintenant, *Manifeste sociopolitique de la FAE*, pages 11-12



Assemblée générale

La prochaine assemblée générale du SEBL aura lieu le **mercredi 15 mai à 17 h à l'École secondaire Jean-Jacques-Rousseau**. Le renouvellement de la convention collective nationale occupera une part importante de cette assemblée. Pour la première fois, vous pourrez vous prononcer sur les demandes des autres syndicats affiliés de la FAE. Nous traiterons également de l'ajout de 30 minutes d'enseignement d'une spécialité au préscolaire et d'une éventuelle entente pour l'affectation des précaires.



C'EST UN RENDEZ-VOUS!

Journée internationale des femmes 2019

Le 26 mars dernier, une soixantaine de personnes ont assisté au souper-conférence organisé par le comité accès à l'égalité et sociopolitique (CAESP) afin de souligner la Journée internationale des femmes. Animée par Camille Robert et Annabelle Seery, la conférence abordait les thèmes du travail invisible et de la charge mentale. Le comité CAESP tient à remercier chaleureusement les commanditaires qui ont permis de faire de cette soirée un véritable succès.

Nathalie Bouyer



RS
rvest schmidt



Desjardins
Caisse du secteur de l'enseignement
des Basses-Laurentides

La Capitale
Assurances générales

Inondations printanières

Plusieurs membres de notre communauté vivent des moments extrêmement difficiles en raison des inondations qui touchent particulièrement le secteur du lac des Deux Montagnes. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée des personnes déléguées a décidé de faire un don de 1000 \$ au *Fonds de secours pour les inondations printanières 2019 au Québec* de la Croix-Rouge. Nous vous encourageons aussi à participer à cette levée de fonds.

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7
Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615
Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca
www.facebook.com/seblautentides